



Compte rendu de la réunion du Conseil de l'ED 3LA

Vendredi 2 mars 2018, 15h

Lyon 2, 86, rue Pasteur, salle G407

Présent-es : Olivier BARA (IHRIM, Lyon 2) ; Pierluigi BASSO (ICAR, Lyon 2) ; Jean-Luc BAYARD (ENSASE, Saint-Étienne) ; Halima BENCHIKH-LEHOCINE (doctorante, ENS Lyon, HiSoMA) ; Gilles BONNET (Marge, Lyon 3) ; Olivier FERRET (directeur ED 3LA) ; Pierre GUINARD (Bibliothèque municipale de Lyon) ; Bérénice HAMIDI-KIM (Passages XX-XXI, Lyon 2) ; Carlos HEUSCH (directeur adjoint ED 3LA, ENS Lyon, CIHAM) ; Bertrand JACQUET (secrétariat ED 3LA, Lyon 2) ; Maxime JEBAR (doctorant, Lyon 2, IHRIM) ; Évelyne LLOZE (directrice adjointe 3LA, UJM, CELEC) ; Mireille LOSCO-LENA (ENSATT, invitée pour le point 8) ; Anne-Marie MORTIER (coordination des formations et base de données, 3LA) ; Jalad Berthelot OBALI (doctorant, UJM, CELEC) ; Claire PEREZ (doctorante, Lyon 3, HiSoMA) ; Alain POIRIER (CNSMD, représente Gery Moutier) ; Cécile POIX (doctorante, Lyon 2, CRTT) ; Béatrice RAMAUT-CHEVASSUS (représente Danièle Méaux) ; Vincent RENNER (CRTT, Lyon 2) ; Françoise ROSE (DDL, Lyon 2) ; Élisabeth VAUTHIER (directrice adjointe ED 3LA, Lyon 3, IETT) ; Ralf ZSCHACHLITZ (LCE, Lyon 2).

Excusé-es : Heather HILTON (directrice adjointe 3LA, Lyon 2, CTT ; procuration à O. Ferret) ; Emmanuel MARIGNO (CELEC, UJM) ; Danièle MEAUX (CIEREC, UJM, représentée par Béatrice Ramaut-Chevassus) ; Dominique VALERIAN (CIHAM).

1. Informations relatives à la composition du Conseil de l'ED

- O. Ferret accueille et présente les cinq représentant-es des doctorant-es élu-es, pour un mandat de deux ans, le jour de la rentrée solennelle de l'ED, le 17 janvier 2018 : Maxime Jebar (Lyon 2, IHRIM), Cécile Poix (Lyon 2, CRTT), Claire Pérez (Lyon 3, HiSoMA), Jalad Berthelot Obali (UJM, CELEC) et Halima Benchikh-Lehocine (ENS Lyon, HiSoMA).
- À la demande d'Antoine Guillaume, qui a pris la direction de DDL, et avec l'accord de l'établissement Lyon 2, Françoise Rose remplace Sophie Kern en tant que membre représentant DDL qui siège dans le Conseil avec voix délibérative. O. Ferret saisit cette occasion pour remercier chaleureusement S. Kern pour le travail qu'elle a accompli, au cours des dernières années, au sein du Conseil de l'ED et de la Commission doctorale de suivi des thèses.
- Contrairement à ce qui avait été annoncé lors de la réunion du 20 novembre 2017, parmi les questions diverses¹, l'UJM a désigné non pas Léa Bugin mais Annick Lafond pour assister aux réunions sans voix délibérative. À cet effet, A. Lafond a été invitée à la présente réunion.

¹ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_11_20_cr.pdf

2. Information sur les activités des collèges académiques

Collège Lettres, Langues, Philosophie : à l'issue de la réunion du 5 février 2018, trois actions ont été proposées pour un financement sur le budget de l'IDEX. L'une d'entre elles (action 2, budget de 40 000€), coordonnée par O. Ferret, vise à favoriser l'internationalisation du Doctorat et prévoit, en partenariat avec les ED 3LA et Philosophie,

- (i) l'organisation d'ateliers doctoraux internationaux (5 ateliers financés dans la limite de 4 000€) ;
- (ii) la mise au concours de bourses de mobilité internationale entrante et sortante (20 mois de mobilité à hauteur de 1 000€ par mois).

Si l'action est retenue, l'opération pourrait être lancée dès septembre 2018 (appel à candidatures) pour l'attribution des premières bourses à partir de janvier 2019.

Collège Arts, culture, design, architecture : les actions proposées concernent exclusivement des projets de recherche dans lesquels les doctorant·es sont susceptibles d'être impliqués·es. *Si ces actions sont retenues*, ils/elles en seront informés·es par l'intermédiaire de la diffusion interne à leur unité de recherche de rattachement.

3. Point sur le traitement des demandes d'inscription ou de réinscription tardives

La Commission doctorale de suivi des thèses s'est réunie à deux reprises au cours de l'automne 2017 : voir les comptes rendus des réunions du 23 octobre² et du 5 décembre³. En dépit des consignes données, l'ED a reçu plusieurs demandes d'inscription (D1) et de réinscription dérogatoire (D5 et au-delà) après cette date. Tout en observant qu'il peut y avoir des demandes d'inscription retardées par des formalités préalables, notamment pour des étudiant·es ayant effectué leur cursus antérieur à l'étranger (obligation d'obtenir une autorisation de leur université d'origine, demande de visa, etc.) ou dont l'inscription est conditionnée par la signature d'une convention de cotutelle, le Conseil de l'ED

- rappelle que les demandes d'inscription et de réinscription doivent en principe être effectuées sur SIGED avant le 15 octobre de l'année universitaire ;
- considère que dorénavant toutes les demandes qui n'auront pas été *entreprises* sur SIGED (étape 1/6) avant le 30 novembre seront considérées comme hors délais et par conséquent ne seront pas examinées ;
- décide que, pour que les échéances soient connues très en amont, les dates des réunions de la Commission doctorale seront fixées au plus tard en septembre, lors de la première réunion du bureau, et immédiatement indiquées sur le site de l'ED avec la mention suivante : *pour être étudiés, les dossiers doivent être complets et avoir été déposés dix jours au plus tard avant la date de la réunion.*

À titre exceptionnel cette année, une **ultime consultation de la Commission** a été effectuée à distance, *via* la plateforme SurveyMonkey qui permet d'exprimer des avis, éventuellement assortis de commentaires. Parmi les dossiers examinés, trois cas particuliers sont à signaler :

² http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_10_23_cr.pdf

³ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_12_05_cr.pdf

- une demande d'inscription en D1 sous la direction de Mme Marida Di Crosta (Lyon 3, Marge), rattachée à l'ED EPIC : la demande d'agrément ponctuel de cette collègue pour encadrer cette thèse au sein de 3LA a été accordée par la commission recherche de l'établissement, après avis favorable de la direction de 3LA (O. Ferret et E. Vauthier). Le Conseil confirme cet agrément ponctuel ;
- une autre demande d'inscription en D1, à propos de laquelle la Commission, par les avis rendus, a semblé partagée, a été conditionnée à la production d'une nouvelle mouture du projet de thèse ;
- une demande de réinscription en D10 a reçu un avis majoritairement défavorable de la Commission. Cette doctorante n'ayant pas eu d'entretien avec un comité de suivi à la fin de l'année 2016-2017, O. Ferret et H. Hilton ont pris rendez-vous avec elle : il s'avère que
 - cette anomalie s'explique par le fait qu'elle n'a pas été convoquée à un entretien par son unité de recherche de rattachement ;
 - la doctorante pensait pouvoir bénéficier d'une période de césure d'un an, qui lui a été refusée par l'établissement⁴ ;
 - le poids de ses activités professionnelles depuis 4 ans auquel se sont ajoutés des problèmes de santé récurrents ne lui ont pas permis de se consacrer à sa thèse, dont la rédaction est par ailleurs à peine entamée (des développements épars constituant au total une cinquantaine de pages) ;
 - dynamisée par la perspective d'obtenir une année de césure, même si elle n'a finalement pas pu en bénéficier, la doctorante, avec le soutien de son directeur de thèse, souhaite achever sa thèse, sinon cette année, du moins l'année prochaine.

Considérant que les conditions en l'espèce ne sont pas réunies pour que la thèse, entrée depuis plusieurs années en régime dérogatoire, puisse *effectivement* être achevée dans les délais indiqués, le Conseil confirme l'avis défavorable donné par la Commission. Il approuve les suggestions qui ont été faites par O. Ferret et H. Hilton au cours de l'entretien avec la doctorante de profiter du fait que la rédaction en continu de la thèse n'est actuellement pas engagée pour, lorsque ses activités professionnelles lui en laisseront le temps, réorienter son projet en vue de valoriser les recherches entreprises en écrivant un livre sur le sujet.

O. Ferret rappelle par ailleurs que⁵, après l'inscription pédagogique (étape 6/6 sur SIGED), **l'inscription n'est effective qu'une fois achevée l'inscription administrative**, c'est-à-dire lorsque les frais d'inscription sont versés à l'établissement.

- Plusieurs moyens de paiement sont possibles, en particulier pour les doctorant-es résidant à l'étranger : paiement en ligne, par chèque ou par virement bancaire.
- Ayant en outre conscience que certain-es doctorant-es peuvent se trouver dans une situation financière délicate, il rappelle qu'il est également possible
 - de procéder à un paiement échelonné ;
 - de solliciter le Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) de l'établissement d'inscription pour demander une exonération.

⁴ Afin que la définition, les modalités de dépôt et les critères d'appréciation des demandes de césure soient clarifiés, une page spécifique a été ajoutée sur le site de l'ED : <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article138>

⁵ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>

4. Compte rendu de la réunion du collège doctoral de l'UdL du 7 février 2018

Plusieurs actions ont été présentées, relatives à

- la **formation des encadrant·es** :
 - la situation est très diverse à l'échelle nationale : cette formation est par exemple obligatoire à Bordeaux, ou proposée sur la base du volontariat à Montpellier.
 - Sur le site Lyon – Saint-Étienne, une initiative a été engagée dans le cadre d'un groupe de travail AXELERA (Chimie, Environnement, Matériaux) visant à l'élaboration d'un guide des bonnes pratiques, réclamé par les entreprises. Le collège doctoral a souligné l'intérêt de cette démarche, mais considère qu'il conviendrait aussi de réfléchir à la manière de tenir compte des spécificités disciplinaires dans le cadre de cette action, si elle devait être généralisée. Le groupe de travail de l'UdL, constitué en novembre 2017, sur les disciplines, dont O. Ferret a demandé à faire partie, devrait être consulté à ce sujet ;
- l'organisation d'une **cérémonie de remise des diplômes** de Doctorat :
 - la tenue d'une telle cérémonie est déjà instaurée ou prévue dans certaines écoles doctorales (Droit) ou dans certains établissements (École Centrale de Lyon, Lyon 2) ;
 - le collège doctoral est favorable à l'instauration d'une cérémonie annuelle à l'échelle de l'UdL, éventuellement couplée à la remise de prix de thèses, dont l'organisation et le financement sont laissés à l'initiative des ED ;
- la **reconnaissance de la mobilité internationale** durant le Doctorat (**hors cotutelle**) : un groupe de travail de l'UdL s'est réuni et a conclu à l'opportunité d'élargir les conditions du label européen à tous les pays. Cette expérience serait reconnue sous la forme d'un supplément au diplôme ;
- le **Doctorat en VAE** : un groupe de travail de l'UdL s'est réuni et prévoit de définir, d'ici juillet 2018, une procédure s'inspirant de celles qui existent déjà (Lyon 1, UJM, INSA) en associant à la réflexion un·e spécialiste VAE de l'un des établissements.

La réunion a été essentiellement consacrée à une discussion, parfois vive, sur le **budget**, des taux d'exécution très variables (entre 48% et 110%) ayant été observés entre les ED, avec un taux d'exécution global de 81,7%, qui n'est pas satisfaisant.

- Plusieurs cas de figure apparaissent, qui n'appellent pas les mêmes réponses :
 - les ED dont, rapportés au budget alloué, les montants des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) sont faibles :
 - > *pour le budget 2017*, les crédits non-engagés ont été reversés dans le fonds de roulement de l'UdL et ne peuvent plus être utilisés ; les crédits engagés mais non encore mis en paiement le seront sur le solde de 2017 ;
 - NB : pour 2018*, un point sur l'exécution du budget sera fait fin juin pour l'ensemble des ED ; à l'intérieur de l'enveloppe globale annuelle fixée, la réaffectation de crédits des ED qui dépensent insuffisamment leur budget à d'autres dont le budget s'avèrerait insuffisant n'est pas exclue ;
 - les ED dont les budgets font apparaître un fort différentiel entre AE et CP : un examen spécifique de la situation devrait permettre de comprendre les raisons de ce différentiel et de trouver, pour 2018, les solutions appropriées ;
 - les 17 ED déplorent unanimement le manque de visibilité sur les sommes restant à dépenser engendré par l'adoption du logiciel Cocktail (voir le compte rendu de

la réunion du 20 novembre 2017, point 3⁶) : une motion est rédigée pour demander qu'un·e représentant·e au moins par ED puisse avoir accès aux données de Cocktail afin de connaître le taux d'exécution du budget en temps réel.

- Budget 2018 :

- l'enveloppe globale à répartir est en légère baisse : 448k€ (contre 453k€ en 2017) ;
- la clé de répartition demeure inchangée par rapport à celle adoptée en 2017 : elle comporte un socle fixe (11 660€ pour chaque ED) auquel s'ajoute une part variable calculée en fonction des effectifs (extraction sur SIGED effectuée en janvier 2018) des inscrit·es (inscription administrative *effective*), de D1 à D5, au cours de l'année N-1. Le principe d'une minoration en raison d'un taux d'exécution insuffisant l'année précédente n'est pour l'instant pas réinstauré.

NB : plusieurs ED demandent, dans le futur, une modification du mode de calcul de la part variable qui serait fondé sur la seule prise en compte des effectifs de D1 à D3 – et, à la rigueur, mais à 50%, des effectifs de D4 à D6 sous réserve que les thèses soient déclarées effectuées à temps partiel.

- Le budget de 3LA est en baisse : 33 396€ (contre 35 814€ en 2017), en raison d'une baisse des effectifs (421 inscriptions prises en compte, contre 467 en 2017).

Pour information, répartition des effectifs de l'ED 3LA pour l'année 2016-2017 :

D1	D2	D3	D4	D5	D6	D7 et +	Total
83	108	100	75	55	53	58	532

5. Présentation de l'exécution du budget 2017

Le taux d'exécution du budget est cette année remarquable puisqu'il s'élève, globalement, à 102,62%, à la suite d'un dépassement au niveau des frais de fonctionnement, les dépenses relatives à l'équipement (99,37%) et au personnel (99,88%) étant par ailleurs parfaitement calibrées. Voir le détail, ci-dessous, Annexe 1. Quelques observations :

- les deux principaux postes de dépenses concernent les aides financières (subventions et missions) aux doctorant·es (48,13% du budget global) et les formations (32,93%) : plus de 80% des dépenses ont été consacrées à ces deux missions, jugées essentielles ;
- l'augmentation du budget en 2017 par rapport à 2016 a permis la refonte du site web (3 000€) dont le résultat peut être considéré comme durable dans les prochaines années ;
- le coût des formations a été accentué en 2017 par la nécessité de faire appel à un vacataire (coût chargé plus élevé) pour assurer les modules TTT : ce ne sera pas le cas en 2018.
- Par conséquent, la baisse (-2 418€) du budget 2018 ne devrait pas compromettre gravement la politique de l'ED à destination des doctorant·es.

⁶ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_11_20_cr.pdf

6. Discussion sur les dépenses à prévoir pour les rubriques personnel et équipement

Préambule : alors que le montant de leur budget n'a été transmis aux ED que lors de la réunion du 7 février (voir, ci-dessus, point 4), et que la date à laquelle la transmission de la ventilation du budget par masses, non indiquée au cours de cette réunion, n'est parvenue à leur connaissance, par courriel, que le 13 février à 9h05 pour une échéance au 20 février, il était matériellement impossible de réunir le Conseil avant le 2 mars, l'échéance du 20 février tombant par ailleurs au milieu de la semaine des vacances.

O. Ferret a ainsi informé Dominique Rault, chargée de gestion administrative et financière au Service des Études doctorales de l'UdL, que la définition de la structure du budget 2018 supposant des arbitrages du Conseil soumis au vote, la ventilation par masses demandée ne pourrait être transmise que le 2 mars au plus tôt. Il s'avère que le budget rectificatif (BR1) entérinant ces répartitions a été présenté le 27 février devant le Conseil des membres de l'UdL, puis transmis au Rectorat et à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) avant le vote prévu au CA de l'UdL le 13 mars : O. Ferret est invité à entrer en contact avec l'adjoint à la responsable du service financier pour clarifier la situation.

Face à la manière donc ce calendrier intenable a été imposé aux ED, O. Ferret propose au Conseil de voter la motion suivante :

Le Conseil de l'ED 3LA, réuni le vendredi 2 mars 2018, déplore la mise en œuvre dans la plus totale urgence du calendrier relatif à la définition du budget 2018 : le budget global étant rendu public le 7 février, et la demande de ventilation par masses n'ayant été annoncée par courriel que le 13 février pour une transmission à l'UdL avant le 20 février, il ne lui a pas été possible de se réunir avant le 2 mars, la semaine du 19 au 25 février étant celle des vacances. Il demande que soit néanmoins prise en compte la répartition votée le 2 mars, que le calendrier des opérations budgétaires soit dorénavant connu plus en amont et que l'UdL ne fixe plus la date de remise des éléments budgétaires pendant les périodes de vacances et dans tous les cas dans des délais aussi courts.

Motion votée à l'unanimité des présent·es et représenté·es (**19 votant·es** sur 26 membres ayant voix délibérative). Les membres invités du Conseil ne prennent pas part au vote.

Personnel :

- Le Conseil décide de maintenir les vacances administratives (50h) d'accompagnement à l'organisation des formations : ces vacances, assurées depuis plusieurs années par des doctorant·es de l'ED, ont prouvé leur efficacité à la fois au niveau de la rapidité du traitement des demandes de formations et au niveau de la qualité des conseils prodigués pour le choix des formations envisagées.
- La question se pose en outre de prévoir un volume équivalent d'heures de vacances pour la mise en ligne, sur le site de l'ED, des annonces de manifestations scientifiques susceptibles d'intéresser les doctorant·es. La discussion fait apparaître que
 - les doctorant·es s'estiment déjà très bien informé·es de l'existence de telles manifestations par la diffusion interne de leur unité de recherche de rattachement : ces annonces, si elles étaient aussi faites sur le site de l'ED, feraient donc doublon ;
 - en revanche, il est important que soient annoncées sur le site les manifestations (co)organisées par les doctorant·es qui ont bénéficié d'une subvention de l'ED :

étant donné qu'il s'agit en tout d'une quinzaine de manifestations annuelles, O. Ferret accepte de continuer à effectuer lui-même leur annonce sur le site de l'ED. Le document de demande de subvention⁷ sera remanié afin qu'il comporte un court texte de présentation de la manifestation destiné à être mis en ligne dans l'annonce qui sera publiée par la suite.

> Le Conseil décide de prévoir un budget de 1 200€ au titre de la masse salariale.

Équipement :

- plusieurs achats envisagés (un disque dur externe pour la sauvegarde des données relatives au site et à la base de données, un scanner pour le directeur de l'ED) n'excèdent pas la limite des 800€ hors taxes, et peuvent donc être effectués sur le budget de fonctionnement ;
- les frais engendrés par l'achat d'un grand écran pour remplacer celui, personnel, du directeur de l'ED tombé récemment en panne nécessitent la prévision d'un budget d'équipement au cas où ces frais dépasseraient la limite indiquée ci-dessus.

> Le Conseil décide de prévoir 2 000€ d'équipement : si cette somme n'est pas utilisée, elle sera reversée dans le budget de fonctionnement lors du budget rectificatif de septembre (BR3).

7. Définition sur la structure du budget 2018

Le Conseil vote à l'unanimité des présent-es et représenté-es la répartition suivante du budget 2018 :

Budget 2018	33 396	
Fonctionnement	30 196	90,42%
Équipement	2 000	5,99%
Personnel	1 200	3,59%

8. Point sur le projet d'instauration d'un doctorat spécifique « recherche-création ». Réflexion sur l'opportunité d'adhérer à nouveau au réseau RESCAM (Réseau interuniversitaire d'écoles doctorales création, arts & médias). Mireille Losco-Lena est spécialement invitée pour le traitement de cette question.

O. Ferret fait le point sur l'avancée du **projet de Doctorat « recherche-création »** depuis la dernière réunion ; voir le compte rendu de la réunion du 20 novembre 2017, point 5⁸ :

- à la suite du report à l'horizon de la prochaine campagne d'accréditation (pour entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022) d'une éventuelle demande d'instauration d'un *doctorat spécifique* « recherche-création » à déposer auprès du Ministère de tutelle (décision de l'UdL, établissement porteur du Doctorat), le groupe de travail chargé de l'élaboration de cette proposition s'est réuni le 30 janvier 2018 ;

⁷ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article116>

⁸ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/2017_11_20_cr.pdf

- au cours de cette réunion, il a été proposé de poursuivre la réflexion autour de la proposition d’instauration, à la rentrée 2019, d’une *mention* des doctorats existants dans les disciplines artistiques. Le projet, remanié en ce sens, a été mis au point. Si la question du financement d’éventuels contrats doctoraux achoppe toujours, des perspectives seraient à explorer du côté du Ministère de la Culture, le soutien aux doctorats impliquant la création étant inscrit dans sa feuille de route (2016-2020) pour l’année 2018.
- Chargé d’engager de nouveaux pourparlers avec l’UdL, O. Ferret a repris contact avec la responsable du collège doctoral pour lui proposer de présenter ce projet lors de la réunion du 7 février, au titre des questions diverses : Christelle Goutaudier souhaite qu’une réunion soit organisée au préalable avec les parties prenantes du projet et fait à nouveau état de la circonspection, voire des réserves du Ministère de l’Enseignement supérieur et de l’Innovation au sujet des doctorats impliquant un volet de création. Même si, à ce stade, il ne serait question que de l’ajout d’une mention, C. Goutaudier estime que l’avis du Ministère est nécessaire. O. Ferret n’a pas encore reçu de réponse au message qu’il a adressé à C. Goutaudier (20 février) pour qu’elle indique des créneaux possibles de réunion.

M. Losco-Lena souligne que les recherches associées à la création constituent des questions actuellement émergentes au sein de la section 18 du CNU et jugées importantes depuis une vingtaine d’années en Europe (Angleterre, Allemagne, Hollande, Scandinavie, Suisse, etc.). Elle revient sur les divergences que l’on observe entre les politiques respectivement conduites par les deux Ministères de la Culture et de l’Enseignement supérieur : cette situation plaide pour la mise en œuvre d’une action concertée à l’échelle nationale, qui passerait par l’adhésion au réseau RESCAM (voir ci-dessous).

Le Conseil de l’ED apporte son soutien au projet de mention « recherche-crédation » dans le domaine du théâtre aux doctorats relevant des disciplines artistiques et, à terme, au dépôt d’une demande d’instauration d’un doctorat spécifique. Cette initiative renforcerait la politique doctorale actuellement en place dans ce champ de recherche, qu’il s’agisse du Doctorat spécifique « recherche et pratique » en musique (UJM, Lyon 2, CNSMD) ou de la mention « Architecture, images, formes » (UJM, ENSASE) du Doctorat « Arts » (voir, parmi les questions diverses, le compte rendu de la réunion du 14 novembre 2016⁹).

Il est ensuite question de l’opportunité, pour 3LA, de souscrire à nouveau une **adhésion au réseau RESCAM**. En guise d’introduction aux débats, O. Ferret rappelle que, lors de la réunion du 18 novembre 2015, parmi les questions diverses, le Conseil avait décidé de ne pas reconduire l’adhésion, d’un montant de 500€ annuels – voir le compte rendu de cette réunion¹⁰. Il rappelle aussi que, d’après la base de données 3LA, les doctorant-es en Arts représentent 20% environ des thèses en cours.

M. Losco-Lena explique que le réseau RESCAM, fondé en 2011, réunit actuellement 18 écoles doctorales françaises : s’y déroule en particulier un travail de réflexion sur les doctorats « en pratique artistique » ainsi qu’une action de *lobbying* auprès du Ministère de l’Enseignement supérieur. Le réseau œuvre aussi à l’harmonisation des doctorats relevant de cette spécialité au niveau national afin de réduire les disparités observées entre les

⁹ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/compte_rendu_du_conseil_du_14_novembre_2016.pdf

¹⁰ http://3la.univ-lyon2.fr/IMG/pdf/compte_rendu_du_conseil_du_18_novembre_2015.pdf

différents dispositifs en vigueur (à Nice, à Paris, entre autres). Réflexions et contacts ont notamment lieu au cours de colloques (à Toulouse en 2016 et à Paris en 2017) : une université d'automne est prévue en 2018 à la Maison de la création de Grenoble. Trois réunions annuelles sont également organisées entre les membres du réseau.

La proposition de ré-adhésion au RESCAM reçoit le soutien du CIEREC. Les membres du Conseil considèrent aussi que la participation de l'ED à ce réseau s'inscrit dans la logique du soutien qu'il apporte aux projets de doctorats « en pratique artistique ». Elle suscite cependant des questions liées au coût annuel de l'adhésion, qui requièrent que soient éclaircis un certain nombre de points relatifs aux avantages qu'elle procure

- aux doctorant-es : la participation aux manifestations organisées par le réseau est-elle gratuite ?
- à l'ED : l'adhésion ne pouvant se réduire à un seul soutien de principe, elle n'a d'intérêt que si l'ED peut prendre une part active dans les réflexions et décisions du réseau, ce qui implique notamment qu'une (ou plusieurs) personne(s), mandatée(s) par 3LA, participe(nt) aux activités selon une mission définie par le Conseil. D'un point de vue pratique, se pose par conséquent la question du financement des déplacements de la (des) personne(s) déléguée(s) aux réunions et colloques annuels du RESCAM.

À l'issue d'un vote (18 pour, 1 abstention), le Conseil donne son accord à la ré-adhésion de l'ED au RESCAM. O. Ferret est chargé d'entreprendre les démarches nécessaires. Sera en outre inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil un point relatif à la mise en œuvre concrète de la participation de 3LA au réseau. Doivent en particulier être précisées

- la désignation de la (des) personne(s) référente(s) de 3LA pour prendre part aux activités du RESCAM ; deux noms sont d'ores et déjà avancés, ceux de Mireille Losco-Léna (ENSATT, Passages XX-XXI) et d'Anne-Olga Rodionoff (UJM, CIEREC) : plusieurs personnes peuvent-elles participer aux travaux en alternance ou est-il préférable que 3LA désigne une unique personne référente – et si oui, qui ?
- les modalités de financement de la participation de cette (ces) personne(s) référente(s) au réseau : en plus du montant de l'adhésion, l'ED doit-elle prendre en charge l'intégralité ou une partie des frais de déplacement et d'hébergement ? Faut-il plutôt envisager le principe d'un cofinancement avec une (ou plusieurs) unité(s) de recherche ?
- la nature de la mission confiée par l'ED à cette (ces) personne(s) référente(s) : outre la nécessaire concertation avec les collègues des établissements constitutifs de 3LA concerné-es par cette spécialité dans les disciplines artistiques, il est d'ores et déjà entendu qu'un compte rendu des activités de la (des) personne(s) référente(s) sera présenté chaque année devant le Conseil lors de la réunion du printemps, dont l'ordre du jour est traditionnellement moins chargé que celui des deux précédentes.

9. Examen de la nouvelle mouture des documents demandés à l'appui des demandes de réinscription annuelles (fiche-bilan, demande de dérogation, rapport du comité de suivi)

La production d'un rapport annuel du comité de suivi individuel des thèses, rendu obligatoire par l'arrêté du 25 mai 2016, s'est ajoutée aux documents dont le dépôt, parmi les « documents complémentaires » du dossier sur SIGED, est exigé par l'ED à l'appui de la demande de réinscription. Ces différents documents demandant parfois les mêmes

informations, un travail d'harmonisation et de simplification est désormais nécessaire. Le bureau de l'ED a entrepris une première concertation autour de propositions élaborées par H. Hilton qui s'achève, à l'issue des remarques émises par les membres du Conseil, au cours de la réunion.

Les principes suivants sont adoptés : devront désormais être déposés sur SIGED

- à partir de la réinscription en D2, une « fiche-bilan » unique, quelles que soient les années, dont les rubriques sont définies en séance (voir, ci-dessous, Annexe 2) ; la demande de dérogation jusqu'à présent exigée à partir de D5 est incluse à cette « fiche-bilan » unique sous la forme d'une rubrique supplémentaire à compléter ;
- à partir de la réinscription en D3, le rapport annuel du comité de suivi (voir, ci-dessous, Annexe 3) dont les rubriques ont été allégées ; un bilan cumulatif des activités du/de la doctorant·e figure toujours en annexe du rapport du comité de suivi et non sous la forme d'un document séparé.

Une version de ces deux nouveaux formulaires, plus ergonomique que celle fournie dans les Annexes, sera mise en ligne sur le site de l'ED¹¹ dans les prochaines semaines.

10. Présentation et classement des candidatures en vue de demandes de supports de Professeur·es Associé·es auprès de Lyon 2

Aucune proposition n'est faite cette année : une demande de support reste néanmoins à envisager l'an prochain.

11. Proposition d'intervention de doctorant·es ou docteur·es nouvellement diplômé·es dans l'offre de formation de l'UTA (Université Tous Ages)

Les directeur/trices des trois ED EPIC, Sciences sociales et 3LA ont été réuni·es à Lyon 2 le 25 janvier 2018 à l'initiative des responsables de l'UTA, en présence du Vice-président chargé de ce service. Conformément à la redéfinition actuelle des missions de l'UTA, qui vise en particulier à recentrer les formations proposées autour de questions en prise avec la recherche universitaire, les doctorant·es et docteur·es nouvellement diplômé·es sont invité·es à intervenir dans l'offre de l'UTA selon trois modalités :

- (i) prise en charge d'une (ou plusieurs) séances de 2h dans le cadre d'un cycle proposé par une unité de recherche ou une composante ;
- (ii) conception d'un module thématique transversal (8 séances de 2h) proposé à l'UTA ;
- (iii) présentation, par les docteur·es, de leur thèse récemment soutenue au cours de rendez-vous avec le public de l'UTA programmés annuellement en avril.

La rémunération de ces interventions, sous la forme de vacations, est à l'étude.

Par ailleurs, dans la limite des places disponibles, les doctorant·es auraient aussi la possibilité de suivre gratuitement certains cycles de conférences, en particulier ceux proposés par la Commission Recherche de Lyon 2¹².

¹¹ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?article105>

¹² Pour information, cette année 2017-2018, deux cycles de conférences ont été proposés par la Commission Recherche dans l'offre de l'UTA : l'un sur « Patrimoine en danger, patrimoine spolié » (coord. M. Casanova), l'autre sur « Science et politique » (coord. N. Kalampalikis).

La participation à ce dispositif présenterait, en fonction de la formule retenue, un triple avantage pour les doctorant·es intéressé·es :

- (i) se confronter à un public non-spécialiste exigeant dans la perspective de la diffusion des savoirs académiques qui fait partie intégrante de la formation doctorale ;
- (ii) (pour celles et ceux qui envisageraient de prendre en charge l'organisation d'un cycle entier), acquérir une expérience dans l'organisation d'une manifestation qui pourrait être reconnue par la validation d'heures de formation transversale *via* le dispositif de reconnaissance de l'investissement des doctorant·es prévu par l'UdL ;
- (iii) s'exercer à effectuer la présentation de sa thèse dans un autre format que celui, actuellement possible, des dispositifs courts (thèse en 180 secondes¹³).

Les propositions au titre des modalités (ii) et (iii) sont à transmettre à O. Ferret *d'ici la fin de l'été 2018* : celles qui concernent l'organisation d'un cycle complet seront étudiées par le bureau de l'ED, lors de la réunion de septembre, puis transmises aux responsables de l'UTA pour vérifier leur adéquation avec les attentes du public concerné.

12. Questions diverses

- Rappel du calendrier et de la procédure de la campagne 2018 pour l'obtention de **contrats doctoraux fléchés « Handicap »** :
 - les dossiers sont à déposer entre le 1^{er} mars et le 12 avril : voir la brève d'actualité mise en ligne sur le site de l'ED le 25 novembre 2017¹⁴ ;
 - la COMUE est chargée de leur attribution sur le contingent ministériel en se fondant sur les classements effectués par les établissements.
- Le Conseil fixe le **calendrier de la campagne 2018** d'examen des **candidatures pour un contrat doctoral**.
 - Les dossiers de candidature devront être déposés **entre le lundi 30 avril et le lundi 18 juin à 16h** sous double format : envoi du dossier dématérialisé à l'adresse générique de l'ED et envoi postal du dossier papier accompagné d'un exemplaire du mémoire de Master 2.
 - Après vérification de la conformité administrative des dossiers et leur examen par le jury, la liste des candidatures retenues pour une audition sera rendue publique le **jeudi 28 juin**.
 - Les auditions auront lieu le **jeudi 5** et le **vendredi 6 juillet** : la liste des candidat·es admis·es sera publiée à l'issue des délibérations, le 6 juillet.
- **Calendrier des entretiens organisés par les Comités de suivi** : par sécurité, il est souhaitable que les entretiens se déroulent à partir du printemps et *au plus tard*

¹³ Pour information : parmi les candidatures sélectionnées pour la demi-finale lyonnaise de cette action en 2017-2018, aucune n'émane de doctorant·es en Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales.

¹⁴ <http://3la.univ-lyon2.fr/spip.php?breve264>

avant les vacances d'été. L'organisation concrète de ces rendez-vous est laissée à l'initiative des unités de recherche.

- En raison de l'heure tardive à laquelle cette question est abordée, l'examen de la demande, déposée par la directrice de thèse d'une doctorante, pour obtenir l'autorisation de **rédigier cette thèse dans une autre langue que le français** est reporté à la prochaine réunion. Néanmoins, ces décisions n'ayant pas été consignées dans le compte rendu de la réunion du 12 juin 2017 au cours de laquelle elles ont été prises, le Conseil confirme son accord aux demandes déposées par Geny Gonzales et Esteban Diaz (dir. Antoine Guillaume) pour rédiger leur thèse en espagnol.
- Pour les mêmes raisons, la question des **frais de reprographie des thèses**, soulevée notamment à la demande de deux représentantes des doctorant-es (Lyon 2, Lyon 3), n'est que rapidement évoquée : son examen approfondi est reporté à la prochaine réunion, parmi les points inscrits à l'ordre du jour.
- En raison de l'importance des travaux demandés (rédaction d'un billet de blog et d'un article scientifique), le Conseil de l'ED estime que, parmi les formations transversales organisées par 3LA, le **volume horaire affecté au module AIR** (Assises internationales du roman, en partenariat avec la Villa Gillet) doit être augmenté à hauteur de 30h.
- O. Ferret annonce que, lors de la prochaine réunion, un point sera présenté sur la préparation de **l'évaluation HCERES** (juin 2019) de l'ED.

La séance est levée à 18h45.

Le directeur de l'ED,

Olivier Ferret

Conseil de l'ED 3LA
2 mars 2018

Bilan de l'exercice budgétaire 2017

Budget 2017		35 814,00	
		36 754,22	102,62%
	Dépassement	940,22	
Fonctionnement		29 958,50	103,3%
	Dépassement	958,50	
Équipement		1 987,36	99,37%
	Non liquidés	12,64	0,63%
Personnel		4 808,14	99,88%
	Non liquidés	5,86	0,12%

Détail par masses :

		% budget global
FONCTIONNEMENT	29 000,00	
Aides financières aux doctorant-es (subventions ; missions)	17 237,48	48,13%
Formations organisées par l'ED ¹	8 132,04	22,70%
Refonte du site web	3 000,00	8,38%
Réception (rentrée solennelle, invitations à déjeuner)	1 391,38	3,88%
Déplacement (conférencier de la rentrée solennelle)	197,60	0,55%
ÉQUIPEMENT	2 000,00	
Mac > E. Lloze	1 987,36	5,55%
PERSONNEL	4 814,00	
Vacations administratives	1 144,50	3,20%
Vacations d'enseignement (3 x 21h, coût chargé)	3 663,64	10,23%

¹ Compte tenu des vacances d'enseignement (ligne Personnel), le coût des formations s'élève à 32,93% du budget global.

ANNEXE 2

Fiche bilan de l'année 20__-20__

(D__)

Ce document est à remplir (doctorant-e et directeur/trice en concertation), à **signer** et à déposer au format pdf* dans la base SIGED **avant le 15 octobre** de l'année

NOM, Prénom du/ de la doctorant-e	Demande dérogatoire <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
	n° d'étudiant-e	
directeur/trice, codirecteur/trice cotuteur/tutrice	établissement	<input type="checkbox"/> Lyon 2 <input type="checkbox"/> Lyon 3 <input type="checkbox"/> UJM <input type="checkbox"/> ENS
	établissement de cotutelle	
unité de recherche de rattachement		

titre de la thèse (version courte)		
thèse effectuée	<input type="checkbox"/> à temps complet Financement (contrat, autre) : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Préciser :	<input type="checkbox"/> à temps partiel Nature de l'emploi : Nombre d'heures hebdomadaires :

partie à remplir par le/la doctorant-e :

travaux accomplis (thèse, autres) :

nombre de pages rédigées depuis le début de la thèse		
heures de formations transversales validées	cette année	__h
	depuis le début de la thèse (42h obligatoires)	__h ou <input type="checkbox"/> dispense
formation à l'éthique de la recherche	<input type="checkbox"/> validée	ou <input type="checkbox"/> dispense

partie à remplir par le(s) (co)directeur/trice(s) de thèse :

nombre de rencontres pendant l'année		
heures de formations disciplinaires validées	cette année	__h
	depuis le début de la thèse (80h obligatoires)	__h ou <input type="checkbox"/> dispense

appréciation, avancement des travaux :

nombre de pages relues depuis le début de la thèse		année ou date prévue pour la soutenance (à partir de D3)	
---	--	---	--

date et signature(s), (co)directeur/trice(s) de thèse :

date et signature, doctorant-e :

Demande de dérogation (année D5 et au-delà)**partie à remplir par le/la doctorant-e :**

problèmes rencontrés expliquant la demande de réinscription dérogatoire :

calendrier prévisionnel pour l'année à venir :

	objectifs et tâches prévues
de septembre à novembre	
de décembre à février	
de mars à mai	
de juin à août	

partie à remplir par le(s) (co)directeur/trice(s) :**Avis concernant la réinscription dérogatoire**
 très favorable

 favorable

 réservé

 défavorable

avis motivé :

4- Suivi des formations doctorales

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	remarques
Formations transversales				
Formations disciplinaires				

Commentaires du Comité :

5- Activité scientifique en marge de la thèse

	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	remarques
Participation à des colloques (internationaux, nationaux) et journées d'étude				
Publications (articles, chapitres, etc.)				

Commentaires du Comité :

6- Encadrement du projet doctoral

			remarques
Le/la doctorant-e a-t-il/elle rencontré des problèmes particuliers lors de l'année en cours ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Pense-t-il/elle avoir suffisamment de contact avec son/sa directeur/trice ? Se sent-il/elle suffisamment guidé-e ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle des questions particulières ou des points à soumettre au comité ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
(À partir de l'année D3) A-t-il/elle déjà évoqué avec son/sa directeur/trice la composition de son jury de thèse ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
A-t-il/elle des appréhensions particulières (concernant la soutenance, ou tout autre aspect de son projet doctoral) ?	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	

Membres du Comité de suivi (2 membres au minimum) :

	NOM, Prénom	signature
président-e :		
membre 2 :		
membre 3 :		

Avis concernant la réinscription :

très favorable favorable réservé défavorable

Commentaires du Comité :

En cas d'avis **réservé** ou **défavorable**, merci de donner des précisions ci-dessus et de contacter rapidement le directeur de l'ED (Olivier Ferret) ainsi que le/la directeur/trice adjoint-e pour l'établissement d'inscription.

Merci de reporter le nom du/de la doctorant-e au pied de la p. 2.

ANNEXE**Bilan cumulatif des activités du/de la doctorant·e correspondant à l'état actuel de son portfolio**

Renseigner, sous forme de liste, les rubriques suivantes, en mettant à jour les informations avant l'entretien avec le Comité

Réalisation du projet doctoral (étapes effectuées [*liste succincte et datée*], ajustements du calendrier + raisons) :

-

Formations transversales suivies et validées [*préciser les intitulés et le nombre d'heures validé*] :

Formation à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique (obligatoire) : oui non

Autres (**42h obligatoires** pour l'ensemble de la durée de la thèse) :

-

Communications scientifiques [*dans l'ordre chronologique*] :

-

Articles et autres publications [*dans l'ordre chronologique, selon les normes bibliographiques de la discipline*] :

-

Valorisation scientifique (organisation de rencontres / colloques, participation à des salons, associations scientifiques, etc.) :

-

Autres activités scientifiques :

-

Missions complémentaires (organisation de rencontres / colloques, participation à des salons, associations scientifiques, etc.) :

Activités d'enseignement [*dupliquer autant que nécessaire le tableau ci-dessous*] :

Année

Établissement :		UFR :	
Niveau (L1, L2, L3, M1, M2)	Intitulé du cours (préciser s'il s'agit d'un TD ou d'un CM)	semestre	nombre d'heures équivalent TD

Autres activités (valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l'information scientifique et technique) [*dupliquer autant que nécessaire le tableau ci-dessous*] :

Année

Unité de recherche :	
Intitulé de la mission	nombre de jours

